

Annexe 1 : Organisation des activités dans les LREP

Les activités en LREP peuvent avoir lieu à partir du mois de septembre. Cela implique une organisation rigoureuse.

Les activités devront être organisées de telle sorte à garantir les conditions de sécurité sanitaire permettant d'éviter la propagation du virus. Pour ce faire, quelques consignes sont à respecter.

- **Conditions générales des activités des LREP :**
 - Limiter le nombre de parents (maximum 10 parents) et de membres du personnel du LREP en fonction de la capacité du local.
 - Organiser les rencontres soit dans un local réservé à cet effet qui peut aisément être aéré (voir point « Lieu de Rencontre Enfants et Parents »), soit dans un espace extérieur en fonction de la météo.
 - Tenir un registre de présences (pour le **tracing**) :

Un registre de présences	Un registre pour les contacts extérieurs
Il mentionne les coordonnées (nom, prénom, adresse et numéro de téléphone) des participants et des encadrants	Il reprend les coordonnées des contacts extérieurs (nom, prénom, date de naissance, adresse et numéro de téléphone) tels que les fournisseurs, les chauffeurs...
Il est rigoureusement tenu à jour pendant l'activité.	
Il est détruit 15 jours après l'activité.	Il est détruit 15 jours après la présence des personnes extérieures

Ces registres sont confidentiels, conservés sous clé et accessibles à l'équipe de direction et à la personne responsable à tout moment de l'activité. L'exploitation des données sera exclusivement réservée aux instances de traçage compétentes.

- Limiter le nombre de jouets disponibles et préférer des jouets lavables (voir annexe 2 : *Mesures générales d'hygiène individuelle et de nettoyage des locaux en MA dans le contexte d'épidémie de coronavirus*). Les jouets peuvent être échangés entre enfants d'un même groupe mais pas d'un groupe à l'autre. Ils devront être nettoyés entre chaque activité.
- Veiller à ce que le parent/l'enfant :
 - Si le parent/l'enfant fait partie des personnes à risque, il est recommandé qu'il ait consulté son médecin traitant qui évaluera l'opportunité de participer aux activités du LREP
 - Ne présente pas de symptômes de COVID-19
 - Respecte les mesures d'hygiène individuelle et les gestes barrière (voir annexe 2).
- Informer les parents des conditions de l'activité, dont la distance physique d'1,5m entre adultes, le port du masque obligatoire et les mesures d'hygiène et gestes barrière, ainsi que l'enfant pour qui les explications seront adaptées à son âge.
NB : l'enfant de <12 ans ne doit pas porter de masque.

- Nettoyage et désinfection : le local, les sanitaires et les surfaces fréquemment touchées, comme décrit dans l'annexe 2.
- **Éviter les regroupements de parents à l'arrivée et au départ du LREP :**
- Pour accueillir au mieux les familles qui participeront à l'activité, privilégiez des heures d'arrivée et de départ légèrement décalées.
- **Information préalable au(x) parent(s) :**

Cette information vise à :

- Expliquer les conditions de l'activité.
- Expliquer les conditions préalables à l'activité et s'assurer que le parent/l'enfant :
 - S'il fait partie des personnes à risque, a pris contact avec son médecin traitant ou spécialiste pour avis.
Pour rappel, les groupes à risque sont les personnes âgées de plus de 65 ans, les personnes présentant certaines maladies comme un diabète de type 2 avec des comorbidités, une obésité sévère, une maladie chronique cardiovasculaire, pulmonaire ou rénale grave et les personnes dont le système immunitaire est affaibli par une maladie ou un traitement.
 - Ne présente aucun symptôme de COVID-19 :
Les enfants ou les parents¹ présentant des signes cliniques doivent rester à la maison et contacter leur médecin traitant.
Ils ne peuvent venir au LREP s'ils présentent :
 - Au moins un des symptômes majeurs suivants d'apparition aiguë, sans autre cause évidente :
 - fièvre²
 - toux
 - difficultés respiratoires
 - douleur thoracique
 - perte de goût et/ d'odorat sans cause apparente

OU

- Au moins deux des symptômes mineurs suivants, sans autre cause évidente :
 - douleurs musculaires
 - fatigue
 - rhinite (encombrement ou écoulement nasal)
 - maux de gorge
 - maux de tête
 - perte d'appétit
 - diarrhée aqueuse

OU

¹ Il en va de même pour les membres du personnel du LREP

² Pour les adultes, la fièvre est un symptôme mineur → à combiner avec un autre symptôme

- Une aggravation de symptômes respiratoires chroniques (asthme, toux chronique...), sans autre cause évidente.
- Informer le parent que si son enfant ou lui-même présente un symptôme de COVID-19, la visite sera reportée. Dans ce cas, l'accueillant.e recommandera au parent d'aller voir leur médecin généraliste ou le médecin de l'enfant qui évaluera son état et réalisera éventuellement un test.
- Lui demander de prévoir un masque supplémentaire à celui qu'il porte à son arrivée et une pochette pour y ranger son masque.
- **Conditions préalables à la visite :**
 - Ne pas présenter de symptômes de COVID-19 le jour de la visite ou dans les 7 jours précédant la visite. Ne pas avoir été en contact avec une personne atteinte de COVID-19 durant les deux semaines précédentes.
- **Lieu de Rencontre Enfants et Parents :**
 - Privilégier la rencontre à l'extérieur si les conditions météorologiques le permettent. La rencontre peut avoir lieu dans un jardin, une terrasse, ou une aire de jeux extérieure (référez-vous aux dispositions en vigueur pour des rassemblements dans des lieux publics).
 - Organiser la rencontre à l'intérieur dans un local réservé à cet effet avec, dans la mesure du possible, les caractéristiques suivantes : disposer de fenêtres qui permettent une bonne aération, et être situé près de l'entrée afin de limiter au maximum que les parents circulent à l'intérieur du bâtiment.
Il est recommandé **d'aérer les locaux** : ouvrir les fenêtres, porte fermée, minimum 2 à 3 fois par jour pour aérer les pièces et ce minimum 15 minutes et de préférence lorsqu'il n'y a personne dans la pièce, surtout lorsqu'un courant d'air est créé. Il est également important de s'assurer que l'air circule bien vers l'extérieur et non vers d'autres pièces dans lesquelles peuvent se trouver des personnes.
- **Accueil des parents et des enfants :**
 - À leur arrivée
 - Accueillir le parent toujours à l'extérieur du local où se trouvent les autres personnes déjà présentes. L'accueil se fait par un seul accueillant.
 - S'assurer que le parent/l'enfant ne présente pas de symptômes de Covid-19. Si l'un des deux présente des symptômes de Covid-19, la visite ne pourra pas avoir lieu. Le parent sera invité à s'isoler au domicile et contacter son médecin traitant.
 - Faire respecter, autant que possible, les mesures de distanciation physique entre le parent et l'accueillant (> 1,5m) et ne pas serrer la main ni embrasser, tout en restant convivial et en expliquant au parent la raison de ces mesures exceptionnelles et l'importance du respect de ces dernières. Le port du masque par les adultes est obligatoire.

La distanciation physique ne doit pas être appliquée aux enfants d'âge maternel, ni entre eux, ni avec l'accueillant. Elle doit par contre être respectée autant que possible :

- Entre les accueillants ;
 - Entre les accueillants et les parents ;
 - Entre les parents entre eux.
- Inviter le parent et l'enfant, dès l'entrée, à se laver les mains à l'eau et au savon. Une désinfection des mains au gel ou à la solution hydroalcoolique (cf. annexe 2) est également possible pour les adultes (pas pour les enfants).
 - Faire mettre un nouveau masque au parent ou lui fournir un masque chirurgical (même s'il en avait un lors de son arrivée (cf. annexe masque en tissu/chirurgical). Si le parent portait un masque en tissu, le faire déposer dans une boîte réservée à cet effet, ou lui demander de mettre ce masque dans une pochette propre (pas dans la poche).
 - Accompagner le parent au lieu de rencontre, en veillant à ne pas le faire circuler dans les espaces où sont présents d'autres parents et enfants.
- **Moment de la rencontre :**
- Si les conditions climatiques le permettent, et que vous êtes à l'intérieur, laisser les fenêtres de la pièce entrouvertes durant la rencontre afin de favoriser une bonne aération. Les portes de la pièce sont, dans ce cas, fermées.
- **Fin de la rencontre et départ du parent :**
- Accompagner le parent et l'enfant à la sortie.
 - Rendre le masque en tissu au parent s'il en avait déposé un à son arrivée, jeter son masque chirurgical dans une poubelle fermée prévue à cet effet.
 - Se laver/désinfecter les mains
- **Après le départ des familles :**
- L'accueillant :
 - Se laver les mains, changer de masque et jeter le masque usagé.
 - Le local :
 - Aérer le local et effectuer les nettoyages utiles comme recommandé dans l'annexe 2.
Si le local a peu ou pas de fenêtres → attendre 3h avant de pénétrer dans la pièce pour procéder au nettoyage.
 - Laver les jouets mis à la disposition des enfants, en machine à laver à 60° pendant minimum 30 minutes.